

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020- 20H30

Membres présents : Hervé BONGLET, Marie-Françoise BUNOUST, Jean-François CHAPON, Simone DÉLIOT, Cécile FELIX, Jean-Louis FUMEY, Nicolas GIRARDET, Pascale MARGUIER, Didier PAINEAU, Ludovic PICOD, Claude POIRSON, Bernard SÉNÉ et Stéphane VALLET
Absents : Vincent DUMETIER, Évelyne FEIN,

Secrétaire de séance : Marie-Françoise BUNOUST

Ordre du jour

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 MAI 2020

- 1- Bilan des actions et des dépenses engagées pendant la crise sanitaire
- 2- Vote des comptes administratifs 2019 des Budgets communal et Lotissement
- 3- Approbation des comptes de gestion de la perception de St Vit
- 4- Affectations des résultats
- 5- Vote des 2 taxes
- 6- Vote des budgets communal et lotissement 2020
- 7- Droit de préemption urbain
- 8- Vente de terrain Impasse Scabieuse
- 9- Bail de chasse
- 10- Questions diversés

1. Bilan des actions et des dépenses engagées pendant la crise sanitaire

- Achat de 2000 masques par la commune subventionné à hauteur de 1 euro le masque par l'Etat pour un coût de 8640 €
- Le Grand Besançon a livré 2000 masques et des kits couture – Remerciements à présenter aux couturiers et couturières.
- Achat par le syndicat scolaire de produits sanitaires pour les écoles (gels, distributeurs de savons...)
- Suspension de 3 mois de loyers pour le restaurant de la Place de l'Eglise pour avril, mai et juin. Le restaurant a dû fermer au public mais a continué à fournir des repas aux personnes âgées
Vote Pour à l'unanimité

2. Vote des comptes administratifs 2019 des Budgets communal et Lotissement

Le conseil municipal après avoir entendu ce jour le compte administratif constate que le CA 2019 du budget communal présente

- un excédent de fonctionnement de **92 201.04€**
- un déficit d'investissement de **50 405.42 €**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Excédent antérieur reporté	73 867.70	Déficit antérieur reporté	19 853.07
RECETTES	455 274.44	RECETTES	136 094.30
TOTAL Recettes	529 142.14	TOTAL Recettes	116 241.23
DEPENSES	436 941.10	DEPENSES	166 646.65
EXCEDENT 2019	92 201.04	DEFICIT 2019	50 405.42

Vote du Compte Administratif – 12 Voix POUR (le maire ne votant pas).

Le conseil municipal après avoir entendu ce jour le compte administratif constate que le CA 2019 du budget lotissement présente

- un excédent de fonctionnement de 299 794.91 €
- un déficit d'investissement de 134 287.23 €

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Excédent antérieur reporté	299 794.91	Déficit antérieur	242 157.61
RECETTES	110 561.18	DEPENSES	1 345.40
TOTAL Recettes	410 356.09	TOTAL Dépenses	243 503.01
DEPENSES	110 561.18	RECETTES	109 215.78
EXCEDENT 2019	299 794.91	DEFICIT 2019	134 287.23

Vote du Compte Administratif – 12 Voix POUR (le maire ne votant pas).

3. Approbation des comptes de gestion de la perception de St Vit

Après avoir constaté la concordance avec les comptes administratifs et les comptes de gestion de la perception de ST VIT, le conseil approuve les comptes de gestion 2020 du budget communal et du budget lotissement

Vote POUR à l'unanimité

4. Affectations des résultats

- Compte tenu des restes à réaliser de 24 345 €, l'affectation des résultats du budget communal est la suivante:

D 001 un déficit d'investissement de	50 405.42 €
R 002 un excédent de fonctionnement de	17 450.62 € (92 201.04-50405.42-24345)
1068 réserves pour	74 750.42 €

VOTE POUR à l'unanimité 13 VOIX POUR

- L'affectation des résultats du budget lotissement est la suivante:

D 001 un déficit d'investissement de	134 287.23 €
R 002 un excédent de fonctionnement de	299 794.91 €

VOTE POUR à l'unanimité 13 VOIX POUR

5. Vote des 2 taxes

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux des deux taxes pour l'année 2020 comme suit :

Taxe foncière bâti	:	21.47 %
Taxe foncière non bâti	:	22.70 %

L'exposé du Maire entendu, le conseil **VOTE par 13 VOIX POUR** le maintien des taux 2019 pour l'année 2020.

Pour la taxe d'habitation, elle sera compensée par les services de l'Etat à hauteur de 64 590 €

6. Vote des budgets communal et lotissement 2020

M. le Maire présente le budget COMMUNAL 2020 par chapitre :

COMMUNAL	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	512 292	512 292
Investissement	242 441.42	242 441.42

L'exposé du Maire entendu, le conseil **vote à l'unanimité** par 13 VOIX POUR le budget COMMUNAL 2020

M. le Maire présente le budget LOTISSEMENT 2020 par chapitre :

LOTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	749 794.91	749 794.41
Investissement	384 287.23	394 287.23

L'exposé du Maire entendu, le conseil **vote à l'unanimité** par 13 VOIX POUR le budget LOTISSEMENT 2020

7. Droit de préemption urbain

Pas de préemption pour une propriété Chemin de Bellevue

8. Vente de terrain Impasse Scabieuse

Un projet de division parcellaire pour un particulier est présenté en conseil. Ce projet prévoit la viabilisation de 4 parcelles à lotir. Afin de permettre l'accès aux parcelles et les viabilités, il est proposé au conseil de vendre du terrain le long de l'impasse Scabieuse.

Le conseil municipal décide de vendre les parcelles communales cadastrées

ZE 333 d'une contenance de 79 m²

ZE 327 d'une contenance de 19 m²

ZE 329 d'une contenance de 25 m²

ZE 334 d'une contenance de 33 m²

ZE 335 d'une contenance de 35 m²

ZE 328 d'une contenance de 283 mmm²

ZE 332 d'une contenance de 1 m²

Soit un TOTAL de 475 m² au prix de 10 000 euros – dix mille euros au profit de l'indivision KURY.

Il autorise le Maire à signer les documents notariés et administratifs nécessaires à cette vente.

Vote Pour à l'unanimité

9. Bail de chasse

L'ancien bail de chasse étant terminé en 2020, il est proposé d'établir un nouveau bail avec l'ACCA de Byans sur Doubs sur les 300 ha communaux.

Le conseil municipal après en avoir débattu, décide de fixer les conditions suivantes :

- Durée du bail de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2020
- Loyer de 400 euros par an
- Les jours de chasse restent inchangés
- Afin de permettre à la population de se promener en toute tranquillité sur le domaine public communal le week-end et de permettre aussi aux chasseurs de s'adonner à leur passion; nous proposons de maintenir les chasses aux battues dans les conditions actuelles mais dans le souci d'informations à la population, les chasseurs s'engagent à communiquer à chaque demi-journée de chasse en battues la zone concernée.
- Les modalités de communication sont en cours de définition.
- A chaque saison de chasse, une réunion sera organisée entre le Président de l'ACCA et la municipalité en début et en fin de saison afin de faire le point sur le bon respect de ces règles de partage du domaine public.
- Ce bail de 3 ans est une période probatoire pour établir de nouvelles règles de cohabitation

Le conseil autorise le Maire à signer le bail de chasse 2020-2023.

VOTE: POUR à l'UNANIMITE

10. Convention avec le Trésor Public de St Vit portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux

Cette convention précise les domaines dans lesquels les deux partenaires que sont l'ordonnateur et son comptable assignataire peuvent développer leur coordination pour parvenir à une amélioration des niveaux de recouvrement des produits mis en recouvrement par la collectivité locale auprès du comptable public.

Elle s'appuie sur la « charte nationale des bonnes pratiques de gestion des recettes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics », signée par la DGFIP et les associations nationales représentatives des élus locaux, dont les axes constituent des voies opérationnelles d'optimisation du recouvrement et de la qualité du service rendu aux usagers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte d'adhérer à cette convention et autorise le Maire à la signer.

Vote Pour à l'unanimité

11. Commission Intercommunale des Impôts directs

Désignation de Didier PAINEAU et Ludovic PICOD en tant que commissaires titulaires et suppléants.

12. Questions diverses

- Syndicat scolaire :

Pour la rentrée de septembre 2020 : ouverture d'une classe d'inclusion scolaire (ULIS) de 12 élèves et d'une 7^{ème} classe ordinaire. Les effectifs prévus sont de 162 élèves soit une moyenne de 22 à 23 élèves par classe

- Travaux Grande Rue par l'entreprise EUROVIA en cours
- Ramassage OM à Chevanne : plus de place de retournement pour le camion de ramassage. Les habitants doivent descendre leurs bacs en bas de la rue. Une solution de remplacement est à l'étude par les services du Grand Besançon Métropole.
- Concert Les 2 scènes « Hansel et Gretel » le vendredi 18 septembre au parc communal.

Ce concert est offert par la commune qui paiera l'animation à l'organisateur à hauteur de 900 € et offrira un apéritif. Jauge de 150 personnes pouvant être accueillies. Eclairage de l'accès au parc à prévoir

Buvette proposée à la fin du spectacle tenue par une ou plusieurs associations.

- Marché des producteurs
Le marché de juin a été un succès tant par le nombre d'exposants (19) que par la fréquentation. Un plan a été matérialisé pour faciliter les emplacements des prochains marchés. En fonction du nombre d'exposants, possibilité d'étendre le marché dans la Grande Rue et laisser la cour de la mairie disponible pour les camions et stationnement.
- Village du Futur : opération organisée par la Région. Appel à candidature pour le 24 septembre
8 à 10 villages pourraient bénéficier d'accompagnement Réflexion en cours pour savoir si Byans va déposer un dossier.
- Fitness et Yoga : interrogation pour les lieux des activités pour septembre
- Remarque sur le ramassage des poubelles tous les 15 jours qui pose des problèmes d'hygiène en été

Fin de la séance à 23h25